

Le traitement accordé aux Canadiens d'origine japonaise qui ont été internés durant la Seconde Guerre mondiale a clairement créé un précédent. Cependant, il est clair que vu le nombre d'années qui se sont écoulées depuis ces internements, si d'anciens internés sont encore en vie, ils doivent être très peu nombreux. Le Congrès ne cherche donc pas à accorder des réparations sur une base individuelle, mais plutôt à établir un fonds en fiducie pour la communauté ukrainienne au Canada. Ce fonds pourrait être utilisé à diverses fins par la communauté.

• (1420)

La motion que j'ai présentée à la Chambre a pour objet d'inviter les parlementaires à examiner les faits, à se pencher sur ce dossier et à voir si quelque chose ne pourrait pas être fait pour rappeler le tort que notre pays a alors fait à ce peuple.

Ces gens étaient des citoyens canadiens innocents. Ils n'avaient jamais été condamnés pour des crimes, mais ils venaient malheureusement d'une région avec laquelle le Canada était en guerre. Pour cette raison, on a présumé qu'ils ne pouvaient continuer à exploiter leurs fermes et à vivre dans leurs maisons. Peu importe leur lieu de résidence au Canada, on les a rassemblés et internés dans des camps. On les a séparés de leurs amis, de leurs familles et de leurs voisins pour les retenir beaucoup plus longtemps qu'il n'était nécessaire, uniquement parce que le gouvernement les considérait comme un danger pour la sécurité du pays du fait qu'ils venaient d'une certaine partie de l'Europe.

Honnêtement, il me semble évident que cette situation exige des réparations. Comme je l'ai déjà dit, je ne propose pas de verser de l'argent à des particuliers, ni même au congrès ukrainien canadien. Le Congrès cherche à réparer le tort causé à la communauté et à rappeler cet internement en érigeant des plaques commémoratives aux divers endroits au Canada où se trouvaient ces camps d'internement.

En terminant, je me permets de citer un passage de l'article que MM. Luciuk et Bohdan Kordan, tous deux membres de la communauté ukrainienne, ont fait paraître dans le *Kingston-Whig Standard*. L'article résume, je pense, l'opinion de leur communauté et ils écrivaient ceci:

Naturellement, il est impossible de revenir en arrière et aucune indemnité financière à des particuliers ou à la collectivité ne peut compenser les injustices subies par ces Canadiens. Mais en réglant

Initiatives parlementaires

cette question rapidement, le gouvernement du Canada peut remplir sa promesse publique de traiter avec justice tous les groupes de Canadiens qui, en raison de discrimination ou d'autres mesures injustifiables de la part des autorités fédérales, ont subi de graves torts. Ce faisant, le gouvernement aidera non seulement à remplir un blanc dans l'histoire du Canada, mais il garantira aussi qu'aucun autre Canadien, quelle que soit son origine ethnique, religieuse ou raciale ne soit jamais soumis à une telle humiliation nationale et à une violation aussi flagrante de ses droits fondamentaux.

Je sais que le gouvernement est favorable à ces gens et qu'il regrette ce qu'ils ont dû subir pendant de nombreuses années. Je sais que le gouvernement envisage de faire quelque chose à ce sujet. Je le prie de prendre les choses en main, de les régler rapidement et de tenter de parvenir à une entente qui satisferait tout le monde, de sorte que ce genre de chose ne soit pas oublié, mais commémoré, que ce soit plutôt présenté comme un triste rappel de la façon dont nous oublions parfois nos notions de justice et d'équité, alors que nous avons tendance à les tenir pour acquises dans le Canada d'aujourd'hui.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, permettez que je commence par féliciter le député d'avoir présenté cette motion. C'est une question d'actualité et je suis heureux d'en parler tout en reconnaissant les traitements que les Canadiens d'origine ukrainienne ont subis par le passé sous d'autres gouvernements.

Nous admettons tous qu'il est inacceptable d'imposer de mauvais traitements à des Canadiens à cause de leur origine. Malheureusement, l'histoire de notre pays n'a pas toujours traduit les principes de justice et d'égalité qui font notre fierté aujourd'hui. Heureusement, cette triste page de notre histoire est maintenant tournée.

Cependant, nous ne pouvons pas changer le cours de l'histoire. La vérité doit éclater au grand jour. C'est une affaire qui nous concerne tous. Nous croyons sincèrement que les Canadiens doivent être mis au courant des événements de ce genre et qu'il est important de tirer les choses au clair.

Aujourd'hui, notre gouvernement est déterminé à bâtir une société multiculturelle solide, une société qui reste fidèle aux règles de la justice, des droits de la personne et du respect mutuel.

Cet engagement repose sur une définition claire de ce qui compose le Canada. Nous devons être capables de faire face à notre histoire et de reconnaître ce que nous avons fait dans le passé.